

**Avis d'appel d'offre N°001/GDCB/2025**

**TERME DES REFERENCES POUR LE RECRUTEMENT D'UNE  
COMPAGNIE POUR LA COUVERTURE D'ASSURANCE  
MEDICALE**

## 1. CONTEXTE

### 1.1. Présentation de Global Development Community Burundi

Global Development Community Burundi est une organisation non gouvernementale à but non lucratif sise à Bujumbura, dans le quartier Kigobe-nord, sur l'avenue Kigina numéro 33.

**Sa mission** est de contribuer au développement socio-économique et au bien-être de la population burundaise en promouvant la santé, l'éducation, la paix, la cohésion sociale, la bonne gouvernance et la protection de l'environnement.

**Sa vision** est celle d'un Burundi où chaque citoyen a la possibilité de réaliser son plein potentiel et de contribuer à la prospérité de la nation.

**Son but** est de contribuer à l'émergence du Burundi en promouvant la santé et le bien-être, l'éducation, la paix, la cohésion sociale, la bonne gouvernance et la protection de l'environnement.

GDCB est une organisation dynamique qui reflète l'évolution de sa mission et de sa vision pour le développement durable du Burundi.

Forte de ses 5 années d'expérience au Burundi, elle mène des actions intégrées pour le développement de la communauté burundaise.

Ses domaines d'intervention sont :

- Santé
- WASH
- Education

- Entreprenariat
- Cohésion sociale et paix durable.

### **1.2. Contexte**

Global Development Community Burundi offre une couverture d'assurance médicale complète à tous ses employés travaillant à temps plein et aux membres de leur famille qui sont admissibles, à titre de prestation de la rémunération totale des employés. Les membres de la famille éligibles comprennent le conjoint et un maximum de quatre enfants à charge. Ce plan est géré par une compagnie d'assurance.

### **1.3. Objectif de cette passation de marché**

Global Development Community Burundi lance un appel d'offres auprès des compagnies d'assurance intéressées par la fourniture de divers services d'assurance médicale. Le soumissionnaire retenu et attributaire, spécialisé dans les services d'assurance médicale, sera engagé à cette fin pour une période initiale d'un an et le contrat sera renouvelable, après une évaluation satisfaisante annuelle des performances.

## **2. CAHIER DES CHARGES**

### **2.1. Traitement hospitalier**

Les employés ainsi qu'un maximum de cinq personnes à charge bénéficient d'un traitement hospitalier (le traitement hospitalier comprend l'hospitalisation pour maladie et accident, l'admission en salle, les soins infirmiers et la consultation de spécialistes, les médicaments en unité de soins intensifs, les soins de maternité, la transfusion de sang, la physiothérapie, les chirurgies mineure et majeure et les traitements d'urgence). La couverture doit être un système non numéraire ; par conséquent, l'entreprise sélectionnée devra disposer d'un vaste réseau d'hôpitaux dans les régions éloignées Burundi où GDCB met en œuvre ses programmes. GDCB fournira la liste des employés qui sera modifiée de temps à autre, chaque fois qu'il y aura des changements dans la liste.

### **2.2. Traitement ambulatoire**

Le traitement ambulatoire fourni aux employés ainsi qu'au maximum de cinq personnes à charge, sera un système non numéraire ; par conséquent, l'entreprise sélectionnée doit disposer d'un vaste réseau d'hôpitaux dans les régions éloignées du Burundi où GDCB met en œuvre ses programmes. GDCB fournira la liste des employés qui sera modifié de temps à autre en cas de changement dans la liste. Les traitements ambulatoires comprennent, sans s'y limiter, les consultations générales et spécialisées, les médicaments prescrits, les examens de laboratoire et les tests de diagnostic, les radiographies, les IRM et les scanners, la physiothérapie, les soins de santé familiale, les traitements psychiatriques, les soins dentaires de base et spécialisés, la couverture des soins optiques, les orientations à l'international et les bilans de santé.

### **2.3. Couverture de l'évacuation médicale**

La couverture d'évacuation médicale pour tout membre du personnel et les membres de leur famille comprend, sans s'y limiter, la consultation télé médicale, l'examen et l'orientation 24 heures sur 24, l'évacuation médicale, l'admission à l'hôpital, la surveillance de l'état de santé, l'envoi de médicaments en cas d'urgence, la transmission

de messages d'urgence, le transport pour joindre le patient, les soins/transport des enfants mineurs et le retour des dépouilles mortnelles.

#### **2.4. Conditions Générales**

- L'assureur est chargé de recueillir des informations sur le personnel afin d'établir des cartes d'adhésion pour tous les affiliés au régime d'assurance médicale ainsi que les personnes dont ils ont la charge.
- L'assureur doit prendre en charge les frais de décès et d'obsèques de tout membre du personnel ainsi que les personnes dont ils ont la charge à hauteur d'un minimum de 850.000 BIF par personne couverte.
- L'assureur couvrira le traitement des maladies chroniques dans le cadre d'un traitement en hospitalisation ou en consultation externe.
- Le prestataire de services fournira des services d'ambulance (par route) dans le cadre des services d'évacuation pour les employés travaillant loin de Bujumbura.
- L'assureur couvrira des services spéciaux, notamment les soins à domicile, les appareils médicaux spéciaux, la réadaptation, etc.
- La couverture comprendra toutes les vaccinations conformément à la réglementation du gouvernement de la République du Burundi sur les vaccins en cas de crise pandémique, les vaccins obligatoires pour les enfants et tout autre vaccin tel que régi par le gouvernement de la République du Burundi
- La demande de remboursement doit être soumise 90 jours après le traitement à l'intérieur comme à l'extérieur du pays et doit être traitée dans un délai de dix (10) jours ouvrables ; le paiement de la demande de remboursement doit être versé directement sur le compte bancaire de l'employé sans frais supplémentaires pour le transfert de paiement
- Effectuer des ajustements sur les primes chaque fois qu'il y a des changements dans l'adhésion par une utilisation anticipée et une conciliation des comptes des membres.
- GDCB fournira les noms des membres à retirer et à ajouter au régime dès qu'une suppression ou un ajout aura lieu.
- Le prestataire de services fournira un plan d'orientation pour les cas d'hospitalisation et de consultation externe, qui comprendra les frais de

déplacement et les indemnités du patient.

- À la fin du contrat, le prestataire de services fournira un ajustement final des primes à payer ou à rembourser découlant de changements d'affiliation au régime (rapports d'utilisation)
- L'assureur doit fournir une prestation en espèces à l'adhérent qui y a droit.
- L'assureur doit fournir une liste de références d'au moins trois clients actuels que GDCB peut contacter concernant ses services.

### **3. OUVERTURE DES PLIS ET ANALYSE DES OFFRES**

#### **3.1. Ouverture des plis**

GDCB ouvrira les offres à Bujumbura le 08 janvier 2025 à 10H00.

#### **3.2. Demande de clarification sur les offres**

Pour faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, GDCB peut, à sa discrétion, demander au soumissionnaire de clarifier son offre. La demande de clarification et la réponse doivent être faites par écrit et aucune modification du prix ou de la substance de l'offre ne doit être demandée, proposée ou autorisée.

Les soumissionnaires auront jusqu'au 12 janvier 2025 à 17H00 pour poser leurs questions écrites concernant l'appel d'offres à [rh@globaldevelopmentcommunity.org](mailto:rh@globaldevelopmentcommunity.org)

#### **3.1. Analyse préliminaire**

GDCB examinera les offres afin de déterminer si elles sont complètes, si aucune erreur n'a été commise, si les documents ont été signés et si les offres sont généralement acceptables.

Avant l'évaluation technique détaillée, le comité de GDCB déterminera si chaque proposition répond de manière significative à l'appel d'offres. Aux fins de la présente clause, une proposition substantiellement conforme est une proposition qui respecte toutes les conditions de l'appel d'offres sans écart significatif. GDCB déterminera la conformité des propositions sur la base de leur contenu, sans recourir à des éléments extrinsèques.

Le comité de GDCB rejetera une proposition jugée substantiellement non conforme au dossier d'appel d'offres.

#### **4. SÉLECTION ET CRITÈRES**

L'évaluation sera basée sur la couverture, les taux de prime offerts (différentes couvertures), l'expérience et les antécédents avérés dans le secteur de l'assurance maladie, la qualité des références, la capacité à fournir des services 24 heures sur 24, la capacité à répondre immédiatement aux situations d'urgence et la qualité de la prestation de services.

GDCB se réserve le droit d'attribuer le contrat à l'organisation dont l'offre est jugée la plus avantageuse pour Global Development Community Burundi.

Les organisations dont la proposition a été retenue et celles dont la proposition n'aura pas été retenue en seront informées par écrit.

#### **5. TERMES ET CONDITIONS**

1. L'appel d'offre n'est pas et ne sera pas considérée comme une offre par GDCB.
2. Toutes les réponses doivent être reçues au plus tard à la date et à l'heure indiquées ci-dessous. Toutes réponses tardives seront rejetées.
3. Toutes les réponses qui ne répondent pas seront rejetées.
4. Toutes les propositions seront considérées comme des offres contraignantes. Les prix proposés doivent être valables pour toute la période fournie par le répondant ou requis .
5. GDCB réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute proposition ou d'annuler le processus de sollicitation à tout moment, et n'assumera aucune responsabilité envers les organisations proposantes soumettant des propositions pour un tel rejet ou annulation de la demande de propositions.
6. GDCB réserve le droit d'accepter tout ou partie de la proposition lors de l'attribution.

7. Tous les renseignements fournis par GDCB dans la présente sont offerts de bonne foi. Les articles individuels peuvent être modifiés à tout moment, et tous les soumissionnaires seront informés de tout changement. GDCB n'est pas responsable de toute utilisation des informations soumises par les soumissionnaires ou de toute réclamation qui en découlerait.
8. GDCB réserve le droit d'exiger que tout soumissionnaire conclue un accord de confidentialité.
9. Les soumissionnaires sont uniquement tenus de payer tous les frais, de quelque nature que ce soit, qui pourraient être encourus par le soumissionnaire ou des tiers, dans le cadre de la réponse. Toutes les réponses et pièces justificatives deviendront la propriété de GDCB, sous réserve de confidentialité en ce qui concerne la réponse et les pièces justificatives, qui ont été clairement marquées confidentielles par le soumissionnaire.
10. Les soumissionnaires sont tenus d'identifier et de divulguer tout conflit d'intérêts réel ou potentiel.

## 6. EXIGENCES DE QUALIFICATION

Les offres de soumission doivent comprendre une proposition de prix dûment remplie et signée qui est conforme aux exigences du service. La proposition doit être soumise avec les documents suivants :

- Certificat d'agrément ou de constitution.
- Un registre de commerce valide, la TVA et un numéro d'identification fiscale.
- Une description et l'explication complète de la méthodologie proposée pour l'assurance médicale, les services offerts, la dotation en personnel, le service d'ambulance ainsi que le personnel affecté et toute autre ressource que l'assureur médical mettra à disposition pour exécuter les services et atteindre ses objectifs.
- Liste des hôpitaux et des cliniques avec les modalités de leur accord. Le fournisseur doit énumérer les principaux produits qu'il offre pour chaque catégorie et les qualifications.
- Une liste des contrats récemment exécutés ou en cours, avec les noms et adresses des employeurs pour vérification.

---

Tous les coûts doivent être exprimés en **francs Burundais (BIF)**. Les devis doivent être valables pendant 60 jours à compter de la date de soumission.

## 7. Instructions aux soumissionnaires et délai de soumission

Toutes les sociétés intéressées doivent soumettre leur devis sous format papier ou électronique. Le comité d'évaluation de GDCB peut inviter les compagnies présélectionnées à présenter leur proposition avant la fin du processus de sélection.

Toutes les offres doivent être envoyées par courriel à [emploi@globaldevelopmentcommunity.org](mailto:emploi@globaldevelopmentcommunity.org) au plus tard le 14 janvier 2025 à 17H00.